

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018 A 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,
SANVICENTE Frédérique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT
Sylvie, FORGEAS Jean-Pierre, BEAUVISAGE Bernadette.

ABSENTE EXCUSEE : DELILLE Véronique.

ABSENTS : RIVIERE Fabrice, GUILLEMOT Véronique, EUVRIE Charles,
BOYREAU Carole.

POUVOIR : DELILLE Véronique à GARNIER Monique

SECRÉTAIRE : SANVICENTE Frédérique

I) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

II) SECURISATION CHEMIN DE BENEUVILLE

Suite à des plaintes de riverains concernant le stationnement et à l'augmentation de la circulation chemin de Béneauville, Madame le Maire propose la mise en sécurité de cette rue à partir du stop de l'intersection avec la rue du général de Gaulle jusqu'au lotissement Val du Sémillon. Ces mesures sont destinées à être temporaires puisque la voie sera refaite à la fin des travaux de la 2^{ème} phase du lotissement Val du Sémillon.

Madame le Maire suggère qu'un marquage au sol soit réalisé délimitant des places de stationnement en chicane, réduisant ainsi la vitesse. La commission communale des travaux fera une étude afin que les riverains ne soient entravés dans leur sortie de propriété et des devis seront donc demandés à la commission sécurité de la communauté de communes.

M. Paimblanc propose en plus l'installation de plots.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

↳ décide la mise en sécurité du chemin de Béneauville par la réalisation d'un marquage au sol du stationnement et la pose de plots.

↳ autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

III) CREATION DE 2 POSTES D'AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle la nécessité de créer deux emplois d'agent de recensement afin de réaliser les opérations de recensement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3.

Vu l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité titre V

Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population, Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de deux emplois non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux emplois d'agent recenseur, non titulaires, à temps non complet pour la période du 1er janvier au 16 février 2019.

Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base d'heures complémentaires, selon leurs indices, au prorata des heures effectuées.

IV) ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT VAL DU SEMILLON

Le lotissement Val du Sémillon, n'est pas encore repris dans la gestion communale, toutes les parcelles ne sont pas construites, les clôtures pas terminées. Cependant, le lotisseur accepte d'installer des candélabres à la demande de la commune. En contrepartie, la commune prendra à sa charge le coût de l'électricité. Un compteur provisoire sera installé.

Considérant la nécessité pour tous les habitants de ce lotissement d'avoir de l'éclairage public, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- ↳ approuve le principe de l'installation des candélabres par le lotisseur et le financement de la consommation électrique par la commune.

V) TRAVAUX

Suite au passage de la SOCOTEC dans le cadre de contrôles annuels des installations électriques et de gaz, quelques travaux sont à effectuer dans la salle polyvalente.

Un premier devis de l'entreprise Denis LEFEVRE avait été accepté pour plusieurs travaux et terrassements, mais des changements sont intervenus (modification du lieu de l'aire de stockage...). Un nouveau devis a donc été établi s'élevant à 11 716,44 € comprenant des travaux :

- allée piétonne devant la mairie
- extension parking salle polyvalente
- aire de stockage derrière la mairie
- ilot rue du général de Gaulle
- derrière terrain de tennis
- angle CR8

Les travaux pourraient débuter en janvier.

VI) DIVERS

- ↪ Contournement Bellengreville-Vimont: le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable concernant l'enquête parcellaire. Conformément à la loi, les documents sont à disposition du public pendant un an. Lors de la commission permanente du 10/12/2018, le Département a signé un avenant à la convention avec la SAFER pour un transfert de réserve de plus de 8 ha, qui à l'origine était prévue pour la déviation de Béneauville/Chicheboville vers la déviation Bellengreville/Vimont. Avec cette réserve supplémentaire, cela porte à environ 65 ha le total de la réserve foncière. L'emprise foncière de ce projet est de 35 ha.

- ↪ Police municipale: lors de la dernière réunion du Conseil des Maires, il a été évoqué une demande de plusieurs communes concernant la mutualisation d'une police municipale qui pourrait avoir les mêmes attributions que celle d'Argences :
Gestion des conflits de voisinage, aboiements, divagation des animaux, stationnement, contrôle des constructions pour la compatibilité avec les actes d'urbanisme.
De plus, la commune de Bellengreville propose de faire un courrier commun pour solliciter le Maire d'Argences qui pourrait gérer les policiers municipaux.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande, en raison principalement de coût financier pour la commune

- ↪ Centre aéré: les Familles Rurales de Bellengreville se proposent de mettre en place le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires, un centre aéré. Un questionnaire sera adressé aux familles afin de connaître leur souhait.

- ↪ Cantine scolaire : l'incendie est d'origine accidentelle, le coupable trouvé et l'assurance va prendre en charge toutes les dépenses. Les travaux vont pouvoir reprendre.

- ↪ Frelons asiatiques : il existe des pièges à frelons, à priori efficaces. La commune pourrait en acheter quelques-uns pour en faire démonstration et inciter l'ensemble des habitants à en faire l'acquisition

- ↪ SMEOM : à partir de février 2019, il y a des changements de jour de collecte ainsi que de nouvelles modalités de collecte. Des documents d'information ont été distribués à tous les habitants. Des réunions publiques vont avoir lieu.

- ↪ Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap: Madame la Député, Laurence DUMONT, souhaite que la commune appuie ses démarches concernant les AESH. En effet, conscient de la nécessité et de l'importance de leur action, mais également des conditions précaires de leur emploi, la commune est prête à apporter un soutien actif pour cette cause, en adressant un courrier motivé au Ministère de l'Education nationale.

- ↪ Permis d'aménager : le PA du lotissement Val du Sémillon II a été accepté et l'arrêté signé en date du 27/11/2018. Le délai pour d'éventuels

recours est de 2 mois. Les VRD ne pourront commencer qu'en février – mars 2019.

- ↳ Subvention : l'école maternelle sollicite une subvention exceptionnelle pour un projet de voyage scolaire de 2 jours à Granville, dont le coût est de 65 € par enfants. 25 élèves de Vimont sont concernés. Un accord de principe va être donné, mais le montant sera fixé lors du vote du budget 2019.
- ↳ Compteur gaz : GRDF informe que les compteurs gaz seront changés à partir de janvier 2019. Les nouveaux compteurs seront communicants.
- ↳ Vœux du Maire : le vendredi 11 janvier à 19h00.
- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le lundi 14 janvier 2019.

Séance levée à 22h00

Délibérations du Conseil Municipal prise lors de la **séance du 17 décembre 2018** :

- N° 33/2018 Sécurisation chemin de Bénéauville**
- N° 34/2018 Création de 2 postes d'agent recenseur**
- N° 35/2018 Eclairage public lotissement Val du Sémillon**

ANVICENTE Frédérique

